

**VOTATIONS FEDERALES - VOTATION CANTONALE**  
**DU 04.03.2018**

L'Assemblée primaire est convoquée pour le dimanche 4 mars 2018 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

- L'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021 (*fédérale*)
- L'initiative populaire « oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » (*fédérale*)
- L'initiative populaire « Pour une révision totale de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907 » et à sa question subsidiaire : Est-ce le Grand Conseil ou une constituante qui doit entreprendre la révision totale de la Constitution ? (*cantonale*)

Bureaux de vote : **SALLE ELECTORALE**

*Votation cantonale*

Président et secrétaire du Conseil: Stève Lattion et Astrid Michellod Bonvoisin  
Scrutateurs : à désigner

*Votation fédérale*

Président : Basile Darbellay  
Secrétaire : Roxane Darbellay  
Scrutateurs : à désigner

**HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX**

<i>SAMEDI</i>	<i>03.03.2018</i>	<i>18h30 – 19h30</i>
<i>DIMANCHE</i>	<i>04.03.2018</i>	<i>10h30 – 11h30</i>

**Le vote par correspondance peut être déposé, dès réception du matériel, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal pendant les heures d'ouverture.**

**Les bulletins déposés dans la boîte aux lettres, non transmis par l'intermédiaire de la poste ne seront pas pris en considération.**

**Le dernier délai pour déposer son vote au greffe communal pendant les heures d'ouverture est fixé au vendredi 2 mars 2018.**